

Quels sont les enjeux ?

De par leur nature, ces effluents ne sont **pas tous admissibles** en l'état dans les réseaux d'assainissement et représentent un **potentiel risque** pour :

- Les réseaux et les installations de traitement
- Les agents du service assainissement
- Le milieu naturel et la ressource en eau

 **1L** d'huile pollue 1 km² d'**EAU** et contamine **1000 à 5000 m³**

Que dit la réglementation ?

Article L1331-10 du Code de la santé publique

« Tout déversement d'eaux usées non domestiques, dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité compétente et à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel ».

Article L541-2 du Code de l'environnement

« Il est interdit de déverser un déchet dangereux au réseau d'assainissement, au milieu naturel ou aux ordures ménagères ».

Un arrêté d'autorisation de déversement ou une convention éventuelle définissent :

- Les caractéristiques que doivent présenter les effluents pour être admis
- Les éventuels prétraitements avant rejet au réseau d'eaux usées
- Les conditions financières

Vous

souhaitez en savoir plus ?

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION SERVICE ASSAINISSEMENT

Adresse postale
17 boulevard de la Préfecture - CS 30211
42605 Montbrison cedex

Accueil du public
12 rue de Laplatte - 42600 Montbrison
Tél. : 04 26 54 70 90
assainissement@loireforez.fr



Téléchargez l'ensemble
des documents utiles sur
www.loireforez.fr



Rejets d'effluents non domestiques



OPÉRATION COLLECTIVE

Aides financières et techniques
pour mise en conformité
de vos rejets non domestiques

Partenaire financier



UNE OPÉRATION COLLECTIVE : quels objectifs ?

L'opération collective Loire Forez a été développée dans le but de **réduire à la source les flux de pollutions** (micropolluants, solvants, métaux, hydrocarbures...) dans nos milieux naturels.

Cette opération partenariale entre Loire Forez agglomération et l'Agence de l'eau Loire Bretagne permet d'aider les entreprises recensées comme prioritaires sur le territoire Loire Forez pour la **mise en conformité de leurs rejets toxiques** (eaux usées non domestiques, eaux pluviales souillées).

Dans ce contexte, cette collaboration vous donne accès à des **aides financières et techniques**.

LES EAUX USÉES NON DOMESTIQUES : c'est quoi ?

On entend par eaux usées non domestiques les **rejets générés par tout établissement** (industriel ou artisan), autres que les rejets sanitaires (WC, douche, évier...) :

- Eaux de process, eaux de lavages, eaux de ruissellement souillées...
- Effluents susceptibles de contenir des substances dangereuses ou polluantes (produits corrosifs, toxiques, non biodégradables)



Rétention insuffisante et risque de pollution.

Pollution du milieu naturel suite à une fuite d'une cuve de fioul.



LOIRE FOREZ VOUS APORTE UN **SOUTIEN TECHNIQUE** PAR...

➔ **Accompagnement technique dans votre mise en conformité**

➔ **Aide au montage de dossier de subvention**

➔ **Mise en conformité de vos rejets**

Études préalables

Caractérisations des effluents, estimation de mise en conformité, gestion des eaux pluviales...

de 50 à 70%
du coût des études en € HT

Travaux

Pré-traitements, séparation des réseaux, couverture d'aire de lavage...

de 30 à 50%*
du coût des études en € HT

* Jusqu'à 70% de subvention, selon la taille de l'établissement

➔ **Lutte contre les risques de pollutions accidentelles**

Travaux

Systèmes de rétention et stockage, systèmes d'obturation...

de 30 à 50%*
du coût des études en € HT

* Jusqu'à 70% de subvention, selon la taille de l'établissement

L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE VOUS APORTE UN **SOUTIEN FINANCIER** POUR...

Déroulement de l'accompagnement



DIAGNOSTIC
2 mois



Visite de votre établissement

Diagnostic

Traçage des réseaux, demande de données techniques, caractérisation des rejets...

Présentation du rapport technique et non conformités relevées



DÉCISION
3 à 9 mois



Analyse technico-économique
Préparation du dossier de subvention

Décision (rendez-vous sur site)
Choix techniques et délais d'exécution



TRAVAUX
6 mois à 2 ans



Finalisation du dossier de subvention
Travaux



RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE



Contrôle de la conformité

Autorisation de déversement

Selon les cas, l'autorisation pourra être rédigée avant la fin de cette procédure